



Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire des délégués du 9 novembre 2023 Salle du réfectoire de l'Ecole à Semsales

Présents

Délégués des communes du district de la Veveysse

Attalens	Hermann Vincent, Perroud Pierre-Alain, Menoud Laurent, Perroud Béatrice
Bossonnens	De Preux Magalie, Martin Yves
Châtel-St-Denis	Allaman Jérôme, Bavaux Thierry, Ducrot Charles, Pilloud François,
Granges	Varone Christine
Remaufens	Cottet Julien
St-Martin	Borer Cédric, Débois Georges-Henri
Semsales	Da Costa Patricia
Le Flon	Cardinaux Christian
La Verrerie	Grandjean Pascal

Membres du Comité directeur (CD)

Castelberg Kimberly, Dougoud Claudia, Fahrni Marc, Figini Daniel, Gothuey Sandra, Mesot Roland, Monnard Aloïne, Müller Myriam, Savoy Eliot

Directeur du RSSV

Gauderon Renaud

Invités

L'Homme Patrick, chef de service du Service officiel des curatelles
Ruffieux Emeric, chef de service RH
Schneuwly Jérôme, directeur de site Maison St-Joseph
Dumas Carole, cheffe de service des finances
Maillard Robatel Séverine, cheffe de service Centre de puériculture
Jeannerat Sheba Laurence, directrice des soins

Excusés

Délégués des communes du district de la Veveysse

Attalens	Besse Roland, Hermann Vincent, Jolivet Françoise
Bossonnens	Jourdan Jérôme
Châtel-St-Denis	Honneger Chantal, Maillard Daniel, Tille Nicole
Granges	De Sousa Catherine
Remaufens	Herrera Patricio, Konan Paul
St-Martin	
La Verrerie	Vial Thierry
Le Flon	Gillard Jean

Membres du Comité directeur (CD)

Invités

Aguet Marlène, cheffe de service Coordination
Vienne Jérémiah, chef de service des immeubles
Lazic Biljana, directrice de site Home Le Châtelet

Présence de la Presse

La Liberté : Stéphane Sanchez
Le Messenger - La Gruyère : Xavier Schaller

Début : 19h00

Fin : 20h20

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée par le président de l'assemblée, M. le Préfet
2. Désignation des scrutateurs
3. Approbation du PV de l'Assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juin 2023
4. Modification du règlement des débours
 - a. Présentation
 - b. Préavis de la Commission financière
 - c. Approbation
5. Budgets 2024
 - a. Présentation
 - b. Préavis de la Commission financière
 - c. Approbation
6. Crédit d'investissement : Chauffage à distance Maison St-Joseph
 - a. Présentation
 - b. Préavis de la Commission financière
 - c. Approbation
7. Crédit d'investissement : Appel malade Maison St-Joseph
 - a. Présentation
 - b. Préavis de la Commission financière
 - c. Approbation
8. Crédit d'investissement : Transfert d'indice PAD-SIRIUS
 - a. Présentation
 - b. Préavis de la Commission financière
 - c. Approbation
9. Crédit d'investissement : Complément budget déménagement-aménagement
 - a. Présentation
 - b. Préavis de la Commission financière
 - c. Approbation
10. Démission et élection
11. Divers
 - a. Avancée du chantier
 - b. Organigramme

1. Ouverture de l'assemblée et appel des délégués

Monsieur le Préfet François Genoud, Président de l'assemblée, souhaite la plus cordiale bienvenue à tous les délégué.e.s, aux membres du Comité directeur, aux chef.fe.s de service, aux collaborateurs.rices, aux invité.e.s et aux membres de la presse.

Monsieur le Président remercie particulièrement la commune hôte de Semsales et passe la parole à Mme Aloïne Monnard, membre du Comité directeur. Mme Monnard souhaite la bienvenue à toutes et tous au nom du Conseil communal et informe qu'un apéritif est offert au terme de cette assemblée.

Monsieur le Président indique que pour la prise du procès-verbal, cette assemblée est enregistrée.

Monsieur le Président indique que plusieurs délégué.e.s se sont excusés pour cette assemblée.

Monsieur le Président mentionne que les présences et absences sont mentionnées sur la liste prévue à cet effet. Toutes les communes sont représentées : **41** bulletins de vote ont été distribués, majorité absolue à **21**.

→ Aucune remarque n'ayant été formulée relative à l'ordre du jour et la convocation, le Président déclare l'assemblée apte à délibérer.

2. Désignation des scrutateurs

Messieurs Thierry Bavaud et Pascal Grandjean sont désignés scrutateurs.

→ Cette proposition est acceptée par l'assemblée et les scrutateurs.

3. Approbation du PV de l'Assemblée des délégués ordinaire du 1^{er} juin 2023

→ A l'unanimité, le procès-verbal est approuvé par l'assemblée.

4. Modification du règlement des débours

a. Présentation

Cette modification a eu lieu suite à la volonté des 3 associations de commune d'harmoniser l'ensemble des jetons de présence, des forfaits fixes, défraiements, etc. Pour le RSSV, il s'agit de l'ajout d'honoraires fixes pour le Président de l'AD de CHF 500.- et pour le Vice-président de CHF 200.-. Les modifications ont déjà été effectuées à l'ACV et au CO. Monsieur le Président précise que l'ensemble des jetons de présence des Préfets sont intégralement reversés à l'Etat.

Monsieur le Directeur indique que ces modifications concernent l'annexe 3 « rétribution des membres » pour la période de législature 2021-2026.

b. Préavis de la Commission financière

Mme Christine Varone fait lecture du rapport de la Commission financière, reporté ci-dessous :

Les membres de la Commission financière ont reçu les documents concernant les budgets 2024 du RSSV le 18 octobre 2023. La Commission financière s'est réunie dans les locaux du RSSV en date du 25 octobre 2023. Au cours de cette séance, Mme Carole Dumas, Responsable des finances du RSSV, a parcouru les budgets avec les membres de la Commission. Ceux-ci se sont ensuite réunis dans les locaux de la Commune de Châtel-St-Denis en date du 2 novembre 2023 pour établir leurs préavis.

La Commission financière tient à remercier la Responsable des finances pour la qualité des explications et des documents qui ont été fournis à la Commission, ainsi que pour la précision des réponses apportées aux questions qui ont été posées.

Il s'agit d'une harmonisation des honoraires au sein des différentes associations du district.

→ Sur la base de ces considérations, la Commission financière donne pour cette modification du règlement des débours un **préavis favorable** à l'unanimité.

☺ Aucune question ni remarque.

c. Approbation

→ Pas d'avis contraire de l'assemblée à cette proposition.

→ La modification du règlement des débours telle que présentée et envoyée avec la convocation, et sur préavis favorable de la Commission financière, est approuvée à l'unanimité par les délégué.e.s.

5. Budgets 2024

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur le Directeur pour présenter le budget de fonctionnement.

a. Présentation

Monsieur le Directeur rappelle que les budgets sont réalisés pour la deuxième fois en format MCH2. Il précise que la tenue interne des comptes est faite de manière plus détaillée avec Spitex et Curaviva, à des fins analytiques imposées par l'Etat.

Ce budget a été élaboré avec une indexation de 2% de la masse salariale. En fonction de la décision de l'Etat, les échelles de traitement sont appliquées.

Les assurances de personne, statu quo, les mêmes taux sont conservés.

Les frais de formation ont été calculés à 0.5% et la qualité à 0.2% de la masse salariale. Les formations spécifiques sont portées séparément au budget.

Les frais de recrutement ont été augmenté en lien avec la pénurie de personnel soignant et afin de pouvoir engager les dossiers qui sont présentés par les agences de placement, qui sont nécessaires pour couvrir les besoins.

Les principes de calcul pour les recettes sont les mêmes que pour l'année 2023, notamment en terme de prix de pension. Les prix de pension EMS sont actuellement à CHF 108.- par jour. Il semblerait que ce prix sera conservé dans le futur.

La hausse de la TVA est à 0.4%.

Administration générale

EPT (équivalent plein-temps) augmentation 1.1	8.8
Conseil externe pour l'ensemble du RSSV	CHF 343'500.00
• Renforcement informatique	
• Plan de mobilité – étude de satisfaction	
• Étude programme métier – sécurité informatique	
Convenance en faveur du personnel	CHF 59'400.00
Recrutement du personnel	CHF 12'000.00

A charge des communes **CHF 1'827'478.00**

Une augmentation de 1.1 EPT est prévue, dont 0.4 pour la qualité. L'audit de qualité pour avoir la labélisation pour les EMS a eu lieu, mais il conviendra de développer la qualité dans les EMS et dans les autres services. Mise à jour de 0.1 EPT pour les ressources humaines, le taux d'activité concerné a déjà augmenté mais est donc mis au budget 2024. Un EPT de 0.6 a été ajouté dans l'administration. Une collaboratrice est actuellement à l'accueil et aux soins à domicile. Cette personne travaillera uniquement pour les soins à domicile, pour plus d'efficacité. Une secrétaire sera donc engagée pour l'accueil de l'administration générale, mais également pour des tâches administratives.

Pour le renforcement informatique, une convention nous lie actuellement avec la Commune de Châtel-St-Denis. Les informaticiens ne sont donc pas employés du RSSV mais de la Commune. Vu la forte augmentation d'utilisation d'outils informatiques, la présence au niveau informatique doit être renforcée. S'agissant du plan de mobilité, le RSSV ayant un grand nombre d'employés, celui-ci doit être mis en place pour répondre à la loi. Un montant de 25K est donc budgetisé pour ce plan. L'étude de satisfaction sera faite en 2024 auprès des employé.e.s du RSSV. Cette enquête doit avoir lieu tous les deux ans. Pour l'étude de programme métier,

l'informatique étant très sensible, le RSSV doit garantir de ne pas être attaqué. Une source externe va donc étudier, analyser et auditer la sécurité informatique. Des réflexions sont en cours pour 2024 afin d'uniformiser les outils informatiques vu la récente intégration des homes.

Les conventions en faveur du personnel ont été mises à jour. Les ajouts suivants ont été faits :

- Montant fixe pour la réussite des CFC des apprenti.e.s
- Montant par année d'ancienneté pour les collaborateur.trice.s partant à la retraite.

Immeubles RSSV

EPT (équivalent plein-temps) occupés à l'entretien de l'ensemble	
Des immeubles du RSSV (MSJ-HLC-siège)	4.4
Charges d'immeuble (base avant transformation)	CHF 226'000.00
Amortissement	CHF 114'905.00
NB : Investissement transformation – amortissement dès 2025	
Intérêts	CHF 108'840.00

En 2024, l'immeuble devrait s'autofinancer

Une augmentation de 0.4 EPT est prévue au budget. Aujourd'hui, deux infrastructures (les deux homes) fonctionnent normalement. Le siège du RSSV est quant à lui en location à Pra de Plan à Châtel-St-Denis. Les locaux seront réintégrés à la fin de l'année 2023 et des ressources supplémentaires seront dès lors nécessaires pour la maintenance et les travaux d'entretien.

S'agissant des charges d'immeuble, il est actuellement difficile de faire une estimation vu la rénovation de l'Ancien-Hôpital. Les valeurs historiques ont été conservées par mesure de prudence. Des économies sont prévues vu l'isolation, mais une augmentation est également à prévoir vu les nouveaux prix du kilowatt.

Pour les amortissements, dès 2024 l'immeuble serait autofinancé. Les incidences financières du crédit accordé ne seront pas connues, ce qui va alourdir les charges des immeubles. Un travail sera fait pour tendre vers cet autofinancement.

De nombreuses négociations ont eu lieu sur les prix des loyers, afin de garantir que les locataires restent à Châtel-St-Denis.

Service officiel des curatelles

EPT (équivalent plein-temps) augmentation 0.6	6.2
Charges informatiques	CHF 12'360.00
Produits des prestations (1'500.-/dossier)	CHF 300'000.00
La Justice de paix décide du prix et des dossiers	

A la charge des communes **CHF 528'683.00**

Monsieur le Directeur indique qu'une très bonne stabilité a été retrouvée, après une période plutôt tumultueuse. Le personnel du service est très efficace. Les dossiers deviennent de plus en plus lourds. La COPMA a réévalué à la baisse le nombre de dossier par curateur.trice, passant de 70 à 60 dossiers pour 1 EPT. Actuellement, ce nombre est déjà dépassé. Une augmentation de 0.6 EPT est donc nécessaire pour pallier ce dépassement et permettre de prendre de nouveaux dossiers.

S'agissant des produits des prestations, c'est la Justice de paix qui détermine le prix des dossiers. Le RSSV a la maîtrise sur les charges, ce qui n'est pas le cas sur les

revenus, qui ne peuvent pas être correctement déterminés. Les produits ont donc été envisagés de 300K.

EMS Maison St-Joseph

Taux d'occupation déterminé à 98%

Résultat des « soins » équilibré par une provision

Salaires intendance et cuisine : augmentation de 1.3 EPT CHF 1'453'780.00

Rentes transitoires (fin 2024) CHF 52'175.00

Investissements mobiliers (<50'000.-) CHF 177'900.00

A la charge des communes (exploitation) CHF 358'885.00

A la charge des communes (financier) CHF 1'106'395.00

L'EMS n'était pas toujours rempli durant le COVID. Une certaine normalité a été retrouvée. Le taux d'occupation déterminé pour 2024 est similaire pour les deux homes, soit à 98%. Pour rappel, une variation de 1% pour l'EMS Maison-St-Joseph représente 100K. Actuellement les deux EMS sont presque complets, ou complets, mais le risque de variation existe.

Le résultat des soins est équilibré par une provision. Pour mémoire, l'Etat demande au RSSV les coûts au niveau des soins, ainsi que les revenus. En fonction de cette balance, si les coûts sont supérieurs aux revenus, une provision est passée. Dans la même idée, si les revenus sont supérieurs aux coûts, une provision négative est passée.

L'augmentation de 1.3 EPT est divisée ainsi :

- Augmentation de 0.7 EPT en intendance
- Augmentation de 0.6 EPT en cuisine

Pour l'intendance, des heures supplémentaires ont été engendrées. Un dépassement est intervenu cette année car des taux du personnel intendant ont été augmentés, ce qui doit être intégré au budget 2024.

Il a été constaté un grand nombre d'heures supplémentaires. De plus, la capacité d'accueil à la Maison St-Joseph a été augmentée de 3 lits long séjour. Il a également été observé que les apprentis de cuisine étaient parfois considérés comme des employés et laissés seuls, par exemple lors de repas à gérer en soirée. Cela n'est pas admissible et ils doivent être accompagnés en tout temps. Il a malheureusement été constaté que les apprentis tant à la Maison St-Joseph qu'au Home Le Châtelet ont échoué à leurs examens pratiques. Un questionnement a été entrepris afin de comprendre les raisons, également au regard du fait que les apprenti.e.s des autres secteurs ont tous réussi. Après discussion avec les chefs de cuisine, il a été relevé que le temps donné aux apprentis n'est pas suffisant.

Lors de son intégration au RSSV, la Maison St-Joseph finançait des ponts AVS à ses collaborateurs.trice.s. Ces rentes transitoires seront terminées en 2024

S'agissant des investissements mobiliers en dessous de 50K, il serait possible de faire un traitement par lot, afin de générer un crédit d'investissement (au-dessus de 50K). Toutefois, le RSSV souhaite laisser ceci dans le budget de fonctionnement, afin de pouvoir analyser les coûts et voir où des améliorations sont possibles. Les comptes distincts par site seront donc gardés. Une collaboration et des réflexions sont en place afin de faire des commandes groupées, afin d'avoir une force de négociation et des prix plus intéressants.

Home Le Châtelet

Taux d'occupation déterminé à 98%

Résultat des « soins » équilibré par une provision

Salaires intendance et cuisine : augmentation de 0.4 EPT

CHF 1'061'066.00

Investissements mobiliers (<50'000.-)

CHF 86'300.00

A la charge des communes (exploitation)

CHF 212'184.00

A la charge des communes (financier)

CHF 820'904.00

Le Home Le Châtelet ayant moins de lits long séjour que la Maison St-Joseph, une variation de 1% représente 84K.

Le personnel de cuisine du Home Le Châtelet générant des heures, le constat a été fait que la dotation n'était pas suffisante. Une augmentation de 0.4 EPT est donc nécessaire.

Il est précisé que le Home Le Châtelet a une ATF (avance à terme fixe) sur 8 millions à 0.48% qui se terminera à l'automne 2024.

Aide et soins à domicile – indemnités forfaitaires

EPT (équivalent plein-temps) y.c. ergo (0.25)

43.75

Augmentation dotation en lien avec plan cantonal 2021-2025

Augmentation des indemnités forfaitaires en lien avec les dossiers ouverts au 30.06.2023

Recette : pas d'augmentation des prix facturables

A la charge des communes ASDV

CHF 2'443'862.00

A la charge des communes IF

CHF 580'000.00

Une planification est faite par la DSAS en fonction de plusieurs facteurs (vieillesse de la population, augmentation de la population vieillissante, etc.) et les besoins en aide et soins à domicile sont estimés. Le RSSV est en accord avec cette planification. Le budget 2024 est augmenté de 2.5 EPT ; 1.1 EPT pour les infirmières (secteur tertiaire) et 1.4 EPT pour les ASSC (secteur secondaire). Les soins à domicile nécessitent une forte présence dans le district de la Veveyse.

Les indemnités forfaitaires ont été intégrées dans ce service. Une situation est possible seulement en juin 2023 avec une projection pour l'année 2024. Légère augmentation à hauteur de 580K. Le plafond à CHF 25.- pour les proches aidants n'a pas été considéré, mais montant plus conséquent a été budgétisé pour 2024.

Centre de coordination

EPT (équivalent plein-temps)

0.80

Aucun changement

Frais financiers hors-district (y.c. FF HFR)

CHF 205'000.00

A la charge des communes

CHF 344'400.00

Lorsque les EMS sont complets et que des citoyens de la Veveyse doivent entrer en institution, ils sont placés hors du district, ce qui est facturé au RSSV.

L'HFR a des lits occupés par des citoyens de la Veveyse, qui devraient être logés dans un des homes du RSSV. Des discussions ont eu lieu avec l'HFR afin de négocier le coût des frais financiers. L'HFR voulait facturer en fonction de la moyenne

cantonale annuelle établie pour les réseaux (CHF 26.05 par jour). Il a été négocié un montant de CHF 21.50 par jour. Ce montant avoisine les 2K par année.

Consultation parents-enfants

EPT (équivalent plein-temps)

augmentation de 0.4 EPT

1.30

A la charge des communes

CHF 167'724.00

Une augmentation de 0.4 EPT est nécessaire pour ce service. En effet, le nombre de demandes augmente et les situations sont de plus en plus compliquées et lourdes. De nombreuses heures supplémentaires s'accumulent.

Monsieur le Directeur présente le récapitulatif par commune.

Services

en milliers CHF

Administration générale

1'827

Centre de coordination

344

ASDV

2'447

Enfance

168

Curatelles

529

Indemnités forfaitaires

580

Maison St-Joseph

1'465

Home Le Châtelet

1'033

Total

8'393

Monsieur le Directeur présente le tableau du coût global à la charge des Communes pour 2024.

Commune	RSSV-AG	Service des curatelles	Patrimoine St-Joseph	Exploitation St Joseph	Patrimoine Châtelet	Exploitation Châtelet	ASDV	Indemnités forfaitaires	Coordination	Puériculture	Total RSSV
Attalens	333 008.10	96 338.10	201 610.35	65 397.00	149 587.40	38 664.85	445 873.95	105 689.20	62 757.50	30 563.15	1 529 489.60
Bossonnens	133 462.35	38 610.20	80 801.00	26 209.70	59 951.35	15 496.00	178 696.50	42 357.90	25 151.85	12 249.05	612 985.90
Châtel-St-Denis	769 195.90	222 525.70	465 687.95	151 056.75	345 523.15	89 309.65	1 029 898.10	244 125.30	144 959.90	70 596.00	3 532 878.40
Granges	82 221.75	23 786.45	49 778.85	16 146.95	36 934.05	9 546.60	110 089.05	26 095.30	15 495.20	7 546.25	377 640.45
Remaufens	113 172.10	32 740.30	68 516.85	22 225.05	50 836.95	13 140.15	151 529.30	35 918.25	21 328.00	10 386.80	519 793.75
St-Martin	82 682.80	23 919.85	50 057.95	16 237.45	37 141.15	9 600.10	110 706.30	26 241.65	15 582.10	7 588.55	379 757.90
Semsales	124 778.30	36 097.90	75 543.50	24 504.30	56 050.45	14 487.75	167 069.15	39 601.80	23 515.25	11 452.00	573 100.40
Le Fion	90 752.05	26 254.25	54 943.25	17 822.15	40 765.85	10 537.00	121 510.45	28 802.65	17 102.80	8 329.15	416 819.60
La Verrierie	98 204.65	28 410.30	59 455.30	19 285.65	44 113.65	11 402.40	131 489.20	31 167.95	18 507.40	9 013.05	451 049.55
	1 827 478.00	528 683.05	1 106 395.00	358 885.00	820 904.00	212 184.50	2 446 862.00	580 000.00	344 400.00	167 724.00	8 393 515.55

Monsieur le Directeur présente le comparatif 2023/2024.

	Budget 2024	Budget 2023	Ecart
Dépenses	31'817'579.00	29'943'425.00	1'874'154.00
Recettes	23'424'064.00	22'081'777.00	1'342'287.00

A charge des communes 8'393'5151.00 7'861'648.00 531'867.00 +6.77%

Monsieur le Président remercie Monsieur le Directeur pour les commentaires et les explications claires et détaillées.

b. Préavis de la Commission financière

La Commission financière relève qu'en ce qui concerne les salaires, le budget se base sur une compensation du renchérissement de +2 %, mais qu'elle sera ajustée aux dernières décisions de l'Etat. La Commission financière relève une augmentation

conséquence de 6.77 % du montant à la charge des communes, qui passe de CHF 7.86 millions à CHF 8.39 millions. De plus, la Commission financière relève l'augmentation des effectifs à hauteur de 6,7 EPT, et plusieurs mandats externes, dont un de CHF 20'000 pour la mise en œuvre du Dettec. Cela pose la question d'une éventuelle mutualisation de certaines ressources au niveau des associations du district. Enfin, la Commission financière remarque avec inquiétude que le budget des immeubles est juste équilibré, alors qu'il ne supporte pas encore les charges d'amortissement.

→ Sur la base de ces considérations, la Commission financière donne pour ce budget de fonctionnement un **préavis favorable** à l'unanimité.

Monsieur le Président indique que la mutualisation est en route et bien lancée.

☞ Aucune question ni remarque.

c. Approbation

→ Le budget de fonctionnement 2024 tel que présenté et envoyé avec la convocation, et sur préavis favorable de la Commission financière, est approuvé à l'unanimité par les délégué.e.s.

6. **Crédit d'investissement : Chauffage à distance Maison St-Joseph**

a. Présentation

Historiquement, un chauffage à distance était en train d'être installé de l'autre côté de la route. La question s'est immédiatement posée de pouvoir s'y raccorder. La société qui réalisait ce chauffage à distance a donc été approchée en ce sens, afin de pouvoir présenter ce crédit d'investissement. Pour rappel, le Home Le Châtelet est déjà en chauffage à distance et la Maison St-Joseph est actuellement au gaz. Ce chauffage au gaz est récent (2017), mais vu les faibles coûts du chauffage à distance, le seuil de rentabilité sera rapidement atteint.

Coût des installations	78'000.00
Raccordements sanitaires	30'000.00
Raccordements électriques	4'000.00
Divers et imprévus	13'000.00
Total	125'000.00

Le coût des installations est un forfait, il n'y aura donc aucun montant à ajouter. Le prix des raccordements sanitaires est légèrement en deçà de celui indiqué, une première offre ayant été faite par une entreprise qui a arrêté son activité depuis, une nouvelle offre a dû être demandée. Les coûts seront pris en charge à l'entrée du parking de la Maison St-Joseph, pour ensuite contourner le bâtiment et se brancher à l'arrière de l'immeuble.

b. Préavis de la Commission financière

Cela s'inscrit dans une logique d'abandon d'une énergie fossile. Cela implique malheureusement d'amortir entièrement une installation de chauffage à gaz relativement récente.

→ Sur la base de ces considérations, la Commission financière donne pour ce message un **préavis favorable** à l'unanimité.

☞ M. Pierre-Alain Perroud demande par quelle entreprise sera géré ce chauffage à distance ? M. Charles Ducrot et Monsieur le Directeur répondent que c'est la société Lys Energie (Ges, TPF et la Commune de Châtel-St-Denis). Il demande si des

contrats seront négociés avec des prix sur une durée donnée ? Il est indiqué que des contrats ont été négociés avec la Maison St-Joseph, mais que le prix peut dépendre de l'évolution du pellet. M. Pierre-Alain Perroud pose la question de la fourniture du bois ? M. Charles Ducrot indique que ce sont des pellets, en partie fournis par Samvaz et l'autre partie par une entreprise suisse-alsacienne. M. Pierre-Alain Perroud demande si les pellets sont plus avantageux que les plaquettes ? Il lui est indiqué que les pellets sont plus facilement stockables.

c. Approbation

→ Le crédit d'investissement : Chauffage à distance Maison St-Joseph tel que présenté et envoyé avec la convocation, et sur préavis favorable de la Commission financière, est approuvé à l'unanimité par les délégués.e.s.

7. **Crédit d'investissement : Appel malade Maison St-Joseph**

a. Présentation

Deux crédits d'investissements ont été approuvés en 2022, soit l'appel malade et la téléphonie au Home Le Châtelet. Le crédit présenté s'inscrit dans cette continuité. En effet, le fournisseur n'assurait plus le suivi et la maintenance de l'appel malade et cette problématique se pose désormais pour la Maison St-Joseph.

Pour rappel, les résidants ont une montre sur laquelle ils peuvent appuyer. Les collaborateurs.trice.s en difficulté peuvent également utiliser ce système afin de demander de l'assistance aux collègues.

Le système DECT, plus basique, répond aux besoins pour que ce système fonctionne.

Solution d'appel-malade DECT	
Système : DECT + smartphones	210'000.00
Travaux d'adaptation	
Electricité : courant-faible	40'000.00
Total	250'000.00

b. Préavis de la Commission financière

Il s'inscrit dans la continuité de celui consenti l'an dernier pour l'équipement de Home Le Châtelet.

→ Sur la base de ces considérations, la Commission financière donne pour ce message un **préavis favorable** à l'unanimité.

☺ Aucune question ni remarque.

c. Approbation

→ Le crédit d'investissement : Appel malade Maison St-Joseph tel que présenté et envoyé avec la convocation, et sur préavis favorable de la Commission financière, est approuvé à l'unanimité par les délégués.e.s.

8. Crédit d'investissement : Transfert d'indice PAD-SIRIUS

a. Présentation

Ce sujet étant très technique, il a été fait appel à une compétence externe pour rédiger ce message. Dans le cadre du PAD-SIRIUS (vers l'ancien hôpital), les propriétaires ont une certaine surface d'indice à disposition qu'ils aimeraient transférer au RSSV. Pour ce transfert un certain nombre de coûts, essentiellement administratifs, sont à prévoir, qui sont listés ci-dessous. Deux propriétaires céderaient leur indice au RSSV à un prix très modéré. Il s'agit d'une surface de plancher net d'environ 500m², qui permettra potentiellement de construire un nouveau bâtiment.

Monsieur le Directeur indique que le poste « frais et imprévus » est élevé, cela dans le but de passer ce transfert d'indice en crédit d'investissement (plus de 50K) et non de le laisser dans le fonctionnement. De plus, certaines variations pourraient intervenir, notamment sur les actes notariés.

Monsieur Roland Mesot relève l'importance de ce transfert d'indice afin d'avoir la surface supplémentaire nécessaire à la construction du futur bâtiment D, pour lequel un crédit de 590K d'étude a été voté. Il précise que d'autres propriétaires ont également des charges, par exemple la Commune de Châtel-St-Denis pour un montant de 4K pour la mise à jour des données cadastrales.

Transfert d'indice	40'000.00
<i>Etablissement du verbal de modification définitif</i>	3'700.00
<i>Conventions de report d'indice</i>	1'500.00
<i>Mises à jour et inscriptions des nouvelles servitudes</i>	2'000.00
<i>Préparation des projets en vue de la passation des actes par le notaire</i>	4'500.00
<i>Passation et enregistrement des actes authentiques par le notaire</i>	4'000.00
<i>Frais et émoluments</i>	4'000.00
<i>Indemnités au propriétaire</i>	15'000.00
<i>Impôts et taxes</i>	5'300.00
Frais et imprévus	15'000.00
Total	55'000.00

b. Préavis de la Commission financière

Elle s'étonne de la proportion importante des divers et imprévus, qui représentent 27% de l'investissement.

→ Sur la base de ces considérations, la Commission financière donne pour ce message un **préavis favorable** à l'unanimité.

👉 Aucune question ni remarque.

c. Approbation

→ Le crédit d'investissement : Transfert d'indice PAD-SIRIUS tel que présenté et envoyé avec la convocation, et sur préavis favorable de la Commission financière, est approuvé à l'unanimité par les délégué.e.s.

9. Crédit d'investissement : Complément budget déménagement-aménagement

a. Présentation

Ce crédit est un complément au précédent crédit approuvé.

Loyers supplémentaires Pra de Plan de janvier à mai 2024

a. Espaces consultation parents-enfants	12'000.00
b. Espaces service officiel des curatelles	13'000.00
Déménagement locataires et RSSV	15'000.00
Aménagement pièce pour prestations de radiologie	45'000.00
Divers et imprévus	5'000.00
Total	90'000.00

Premièrement, le coût que représente l'espace radiologie a été sous-évalué. De plus, lors du déménagement des locataires, un espace a dû être aménagé, qui a été plus coûteux que prévu. Le déménagement des locataires avait été compris dans le premier crédit. Pour rappel, les Communes avaient indiqué aux locataires prendre en charge le réemménagement dans les nouveaux locaux (15K). Dans le crédit de construction de 11M, l'espace radiologie était livré brut, car il n'y avait pas de vision matérielle de ce qui allait être mis en place. Le montant nécessaire à de la radiologie conventionnelle est de 45K. Il a été déterminé récemment que l'HFR serait locataire de la radiologie actuelle. L'HFR prend en charge uniquement sur l'achat de l'appareil et la maintenance. Le RSSV s'avance sur l'aménagement de cet espace radiologie.

Pour rappel, les services du siège du RSSV sont partis de Place d'Armes afin de laisser les locaux aux locataires pour qu'ils continuent à exercer. Dans l'idéal, l'entier du RSSV aurait dû réinvestir les lieux à la fin de l'année 2023. Toutefois, l'espace occupé par les locataires dans le bâtiment Misets doit subir des travaux, qui ne peuvent pas débuter avant le réemménagement des locataires. Dès lors les services de l'enfance et du social ne peuvent pas déménager en même temps que le reste du siège, ce qui engendre des loyers supplémentaires à Pra de Plan.

c. Préavis de la Commission financière

Cet investissement est la conséquence des retards liés à la fin des travaux et à des besoins spécifiques non-prévus dans le projet initial.

→ Sur la base de ces considérations, la Commission financière donne pour ce message un **préavis favorable** à l'unanimité.

☺ Aucune question ni remarque.

d. Approbation

→ Le crédit d'investissement : Complément budget déménagement-aménagement tel que présenté et envoyé avec la convocation, et sur préavis favorable de la Commission financière, est approuvé à l'unanimité par les délégué.e.s.

Monsieur le Directeur présente le tableau des investissements au budget avec les 4 crédits approuvés.

Monsieur le Directeur remercie les délégué.e.s pour leur confiance et l'approbation des budgets et crédits d'investissement.

Monsieur le Président remercie chaleureusement les personnes qui ont établis ces budgets, en particulier Monsieur le Directeur et à Madame la Cheffe de service des finances, ainsi qu'à tous les services du RSSV.

10. Démission et élection

M. Jérôme Jourdan a démissionné du Comité directeur, puisqu'il a été élu Syndic de la Commune de Bossonnens. Il est chaleureusement remercié par le Comité directeur pour le travail accompli. Monsieur le Président précise qu'il s'est énormément investi, en particulier dans les rénovations de l'Ancien-Hôpital.

La Commune de Bossonnens propose Mme Myriam Müller comme remplaçante.

Mme Myriam Muller prend la parole et indique avoir été élue au 1^{er} juillet 2023 et a repris les dicastères de la santé.

→ Par acclamation, Mme Myriam Müller est élue.

Mme Marie-Claude Ruffieux a démissionné au 31 octobre 2023 de son poste de conseillère communale à Remaufens. Elle est chaleureusement remerciée par le Comité directeur pour le travail accompli. Monsieur le Président la remercie à son tour.

La Commune de Remaufens propose M. Loïc Jacquiard comme remplaçant. Il n'est pas présent ce soir.

→ Par acclamation, M. Loïc Jacquiard est élu.

11. Divers

a. Avancée du chantier

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Roland Mesot, Président de la Commission immeubles. Il est précisé que M. Jérôme Jourdan est resté Président de la Commission de bâtisse mais n'est pas présent ce jour. La rénovation suit son cours. Le RSSV est en train de prendre possession des locaux. Les contrôles techniques sont en cours. La remise des clés est prévue pour début décembre.

Monsieur le Directeur complète que le déménagement débutera le lundi 4 décembre 2023. Celui-ci est en phase d'organisation par le chef de service des immeubles, qui est chaleureusement remercié pour son implication.

b. Organigramme

Monsieur le Directeur présente l'organigramme interne 2024 du RSSV, hors commissions, qui sera effectif dès 2024. Celui-ci a évolué avec la mise au concours d'un nouveau poste de direction des soins. L'organigramme a donc dû évoluer.

Historiquement, l'intendance était sous les immeubles, mais a été rapatriée sous chaque EMS. Une vision transversale de l'intendance sur les sites reste de mise.

👉 M. Georges-Henri Débois demande ce que veut dire SST ? Il lui est répondu : Santé et Sécurité au Travail.

Monsieur Marc Farhni indique sortir d'une période de Comptoir. Il remercie l'équipe qui a mis sur pied ce stand, qui a été bien réalisé et fréquenté. Il remercie particulièrement Joanne Neyroud et Jérémiah Vienne, ainsi que tous ceux ayant collaboré et ayant répondu présents sur ce stand.

Monsieur Marc Farhni indique qu'une campagne de l'HFR et la DSAS a démarré par rapport à la proximité et aux petites urgences. Les réseaux sociaux ont l'idée de faire le même travail en Veveyse. Suite à la constitution d'un groupe de travail et après analyses, il existe de nombreuses prestations qui ne sont pas connues. Il est dès lors important de

recenser ces prestations en Veveyse. Madame Sandra Gothuey, Madame Kimberly Castelberg et Monsieur Marc Fahrni se sont attelés à ce recensement. Il sera demandé aux praticiens leur accord avant de publier ces informations. L'appui des communes est le bienvenu, par exemple en publiant ces informations via une plateforme diffusée.

Monsieur le Directeur remercie les Communes pour leur confiance, l'approbation des budgets ainsi que les crédits d'investissements. Il précise que c'est un signal fort donné au RSSV. Il remercie à nouveau Madame Carole Dumas pour le travail considérable accompli, les deux directeur.rice de site, ainsi que l'ensemble des chef.fe.s de service et du personnel du RSSV.

☝ Monsieur Laurent Menoud se pose la question de regrouper les dépenses de mobilier afin d'amortir, ceci dans un souci de réflexion de mettre à niveau quel crédit dépassera les 50K. Il est pris note de la remarque.

En conclusion, Monsieur le Président remercie les délégué.e.s, les membres du Comité directeur ainsi que son Président, l'ensemble des commissions, le Directeur, les chef.fe.s de service, notamment Madame Carole Dumas, Mme Joanne Neyroud pour le travail administratif et la préparation des séances ainsi que l'ensemble des collaborateurs.rices. Il remercie également les invité.e.s, les membres de la presse et la commune hôte pour son accueil et la verrée qui suivra.

La séance est levée.

Semsales, le 9 novembre 2023


François Genoud
Président


Joanne Neyroud
Secrétaire

PV approuvé le 22 février 2024